



**Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde  
Services des Procédures Environnementales**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Projet de forage d'irrigation du Lycée Victor Louis  
Commune de Talence**

Une enquête publique est prescrite **du lundi 14 mai 2018 au mercredi 13 juin 2018 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur le dossier de demande d'**autorisation environnementale** en vue de l'exploitation du forage d'irrigation du Lycée Victor Louis sur la commune de Talence.

La procédure d'autorisation environnementale, prévue par le décret n°2017-82 du 26 janvier 2017, tient lieu d'autorisation Loi sur l'Eau.

La personne responsable du projet est : Le Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine Direction de la construction de l'immobilier. Tél : 05 57 57 83 98

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant les avis sera mis à la disposition du public à la Mairie de Talence, aux jours et heures habituels d'ouverture au public où les intéressés pourront faire part de leurs observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Préfecture de la Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr), rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête ou par courrier adressé à la Mairie de Talence.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative à l'accueil DDTM – 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Le commissaire enquêteur M. Guy MARECHAL Avocat honoraire, se tiendra à la disposition du public **à la Mairie de TALENCE** pour recevoir ses observations :

- lundi 14 mai 2018 de 18h00 à 19h30
- mardi 22 mai 2018 de 17h00 à 19h00
- mercredi 06 juin 2018 de 17h00 à 19h30
- mercredi 13 juin 2018 de 17h00 à 19h30

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Mairie de Talence et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer service des procédures environnementales cité administrative 2 rue Jules Ferry Bordeaux ainsi que sur le site internet de la Préfecture: [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr).

Le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale.